SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,** Hervé FRACHISSE **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-15 Aide ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires –Volet collectivité Association Club des Chefs d'entreprises du Sud Territoire

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020,
Vu la délibération du Conseil Régional en date du 20 novembre 2020,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_15-DE

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des Territoires (FRT). Dans le cadre d'une délégation d'octroi des aides par la Région, les dossiers de demande de subvention « volet entreprise » et « volet collectivité » sont instruits par la Collectivité.

Les services de la Communauté de Communes du Sud Territoire ont été sollicités récemment par M. Gérard MARCHAND, Président du Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire, association située à Delle, pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Régional des Territoires « volet collectivité ».

Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire, depuis sa création en juin 2011, facilite et organise des réseaux de développements économiques et sociaux entre les entreprises. Il a pour principaux objectifs de :

- faciliter les échanges et la communication entre les membres adhérents,
- être un relais des chefs d'entreprises avec leur environnement,
- agir dans l'intérêt des entreprises en valorisant leur savoir-faire et leur développement.

L'association, qui compte actuellement 40 adhérents, a pour dessein au cours de l'année 2021, dans un contexte ou l'économie est particulièrement impactée par la crise liée au COVID 19, de travailler avec un professionnel à la réalisation d'une vidéo promotionnelle qui mettra en valeur le territoire et ses entreprises dans un écosystème favorable au développement économique.

Le montant des dépenses éligibles dans le cadre de ce projet est de 7 056 €.

Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire peut bénéficier d'une aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet Collectivité » de 3 528 € (soit 50 % des dépenses éligibles) pour le compte de la Région.

Cette aide est allouée sur la base du règlement UE n° 1407/2013 de la commission européenne du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis. Elle est attribuée au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé et dans la limite des budgets alloués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la proposition d'attribution d'une aide à l'investissement ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires « volet collectivité » à l'Association « le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire » à hauteur de 3 528 € pour le compte de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_15-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 05/03/2021

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président
Christian RAYOT